



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION  
NORD - PAS-DE-CALAIS

Direction régionale de  
l'environnement, de  
l'aménagement et du  
logement

Service ECLAT

Affaire suivie par :  
Dorothee Brunel

Tél : 03 20 13 89 66  
Fax : 03 20 31 28 02

Dorothee.brunel@developpement-durable.gouv.fr

Le Directeur Régional

à

Communauté d'agglomération du  
Boulonnais  
1, boulevard du bassin Napoléon  
BP 755  
62321 Boulogne-sur-Mer cedex

**Objet : Information sur l'existence d'un avis tacite de l'autorité environnementale, suite à sa consultation relative au projet de création d'un crématorium « Le Rivage » à Saint-Martin-Boulogne présenté par la Communauté d'agglomération du Boulonnais.**

L'Autorité Environnementale a accusé réception du présent dossier le 17 décembre 2010.

Conformément à l'article R122-13-I du Code de l'Environnement, aucun avis n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la demande, objet de l'enquête publique, donne lieu à un avis tacite de l'Autorité Environnementale.

Cette information relative à l'existence d'un avis tacite est jointe au dossier d'enquête publique et fera l'objet d'une publication sur votre site internet ainsi que sur le site internet de la Préfecture de Région du Nord – Pas-de-Calais, en lien avec le site internet de la DREAL du Nord – Pas-de-Calais.

Fait à Lille, le

14 MARS 2011

Pour le préfet et par délégation,  
Le Directeur régional de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement,

Michel Pascal